Le tarot de Marseille : retour à Milan

Franco Pratesi

Le tarot dit «de Marseille» renvoie à une époque bien plus ancienne que la production cartière marseillaise proprement dite. Il marque en fait l'extension à la France, puis au reste du monde, d'une iconographie et d'une succession d'atouts qui remontent loin dans le temps, probablement à l'origine du tarot lui-même. Nous proposons ici de parcourir à nouveau sommairement ce chemin en nous arrêtant sur un document peu connu de 1543.

La série des atouts du tarot de Marseille est aujourd'hui la plus largement diffusée dans le monde. Pourtant, l'ordre des atouts tel qu'il est représenté au XVIe siècle est tout autre : c'est celui que Dummett qualifie de type B et qu'il assigne à Ferrare (1). En fait, la quasi-totalité des nombreuses sources littéraires de l'époque évoquent cet ordre B, où la Justice, notamment, est promue au rang d'atout n° 20.

Pour prouver le plus grand âge du tarot de Marseille et les influences partielles du tarot bolonais, on a cité des jeux anciens qui offrent une succession d'atouts semblable à celle de «Marseille». Il suffit de rappeler ici le jeu de Jacques Viéville, fait à Paris vers 1650, et celui fait à Lyon en 1557 par Catelin Geoffroy, avec une nette influence allemande dans la figuration des enseignes (2). Ces exemples, ainsi que d'autres, se présentent comme des précurseurs de l'ordre imposé par la suite par le tarot de Marseille.

Il y a peu, il n'y avait guère qu'un seul témoignage littéraire du XVIe siècle à notre disposition, et encore n'était-il publié qu'en partie. Ce sont des *tarocchi appropriati* («tarots appropriés»), dont le texte est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, en même temps que des emblèmes et des devises attribués à Susio et datables autour de 1570. En réalité, ce texte ne fait pas partie des feuillets attribués à Susio mais il a été relié au milieu de ceux-ci, probablement à cause de la similitude du contenu ou de la provenance. Comme il n'a toujours pas été publié en entier, malgré le livre ancien de Renier (3), nous le reproduisons ici, sans commentaire ni traduction pour des raisons de place.

Un nouveau et important progrès a été la redécouverte du livre de 1565 de Francesco Piscina, qui est consacré à l'ordre et à la signification des atouts du tarot (4). L'ordre suivi accueille certaines variantes qui semblent typiques de Bologne (5) (qui est, avec Florence, le berceau de l'ordre de type A décrit par Dummett), mais l'essentiel relève du type C : non seulement Milan et la France, mais aussi la Savoie suivaient cet ordre-là.

* * *

Mais il existe un autre texte important, antérieur d'une vingtaine d'années, qui semble avoir jusqu'ici échappé à la plupart des chercheurs, mais pas à Zdekauer (6), qui encore une fois nous met sur la bonne voie. Il s'agit d'un passage d'Alciat, reproduit ci-dessous (7) :

Mundus habet primas, croceis dein Angelus alis:
Tum Phoebus, luna et stellae, cum fulmine daemon:
Fama necem, Crux ante senem, fortuna quadrigas:
Cedit amor forti et iusto, regemque ; sacerdos:
Flaminicam regina praeit quaeis caupo propinat
Omnibus, extremo stultus discernitur actu.

Et Alciat d'ajouter : *«tametsi ille qui vulgo Tarochum dicitur, Graecum etymum habet possunt enim* etarohoi *ii sodales dici, qui cibi causa ad lusum conveniunt, et chartulis hoc fere ordine lusitant.»* ("même si ce que l'on appelle ordinairement tarots a une étymologie grecque, on peut appeller *etarohoi* les compagnons qui se retrouvent à l'occasion d'un repas pour jouer et jouent aux cartes presque toujours dans cet ordre.")

L'étymologie proposée n'est guère convaincante, mais c'est une des rares qui remonte au XVIe siècle (8). Le terme *fere* est important car il s'applique à l'ordre des atouts. Les séjours d'Alciat dans de multiples villes l'avaient peut-être rendu conscient de plusieurs séquences possibles.

En effet, Andrea Alciato (Alciat), né à Come en 1492, mort à Pavie en 1550, a étudié l'éloquence à Milan et le droit à Pavie et à Bologne, où il a passé son doctorat en 1511. Il a ensuite exercé à Milan, puis a enseigné le droit dans diverses universités (Avignon, Bourges, Pavie, Bologne, Ferrare). Tout cela avant le texte en question ; la date d'impression n'est pas de beaucoup postérieure à celle de la dédicace : Milan, calendes de septembre 1543. L'œuvre d'Alciat la plus connue aujourd'hui est son livre d'emblèmes, mais à l'époque l'auteur était surtout renommé pour ses analyses critiques, historiques et philologiques des classiques du droit.

Comme pour de semblables textes, l'utilité d'une brève composition comme celle que nous présentons ici est de permettre une mémorisation plus facile de la séquence des atouts du tarot – un artifice courant à Bologne où les numéros n'étaient pas imprimés sur les cartes. La dénomination des atouts montre certaines particularités intéressantes, sur lesquelles nous nous arrêterons, en négligeant les autres, qui sont plus conventionnelles.

Le Bateleur est ici présenté sous le nom de *caupo*, hôte ou tavernier. Un tel sens n'est pas si insolite – Piscina le prenait aussi en considération (9) –, mais il n'est pas le plus courant. Les quatre «papes» sont ici nommés *flaminica*, *sacerdos*, *rex* et *regina* : il est très rare que l'Empereur et l'Impératrice soient appelés roi et reine, étant donné que ces deux figures sont représentées dans le jeu à quatre couleurs. *Sacerdos* («prêtre») n'a rien de suprenant pour le Pape. En revanche, la *flaminica* est assez curieuse : il s'agissait de l'épouse du *flamen* romain (prêtre voué à un seul dieu) et plus spécialement du *flamen dialis*, le plus élevé dans la hiérarchie puisqu'il servait Jupiter. La *flaminica* ne pouvait se peigner ni parer ses cheveux,

elle portait un vêtement de couleur flamme et un voile dont elle se couvrait la tête pendant les sacrifices.
Quadriga, pour le Chariot, est peut-être un peu exagéré, car il n'y a en général que deux chevaux représentés sur la carte ; mais la signification ne change pas. La croix *(crux)* est une métaphore de la fourche du Pendu ; il est vrai que ce sont tous deux des instruments de la peine capitale, mais assez différents du point de vue iconographique.
Fama (la Renommée) est très inattendue. La Renommée est souvent évoquée dans le tarot, par exemple dans la carte du Jugement *(Trombe)* du minchiate. Mais ici, elle est identifiée à la Tempérance, qui normalement n'a rien à voir ! *Fulmen*, pour la Maison-Dieu, correspond naturellement à la foudre si caractéristique de la tradition bolonaise, mais aussi ailleurs.
Toutefois, après les études de Sylvia Mann et de Michael Dummett sur l'ordre des atouts du tarot, ce texte mérite aussi une discussion pour l'ordre indiqué. On y rencontre quelques problèmes, car la séquence des noms cités ne correspond pas tout à fait à l'ordre hiérarchique. Pour des nécessités poétiques, une carte inférieure précède parfois une supérieure : c'est le sens qui indique le rang exact. Dans quelques cas, il est dit explicitement qu'une carte inférieure suit la carte d'après. Pour comprendre l'ordre véritable, il faut s'appuyer sur les désinences des termes latins ; malheureusement, la succession à l'intérieur des petits groupes de cartes est indiquée parfois par l'accusatif, parfois par le datif...
En fin de compte, du fait de licences poétiques et linguistiques, Alciat indique l'ordre de manière un peu ambiguë. Dans le tableau qui suit, j'ai placé à gauche les noms des atouts selon l'ordre descendant donné par Alciat, avec les numéros correspondants comme Zdekauer l'avait déjà indiqué.

L'ordre correspond grosso modo à celui de Milan/Marseille, c'est-à-dire au type C de Dummett. De l'atout 12 (le Pendu) à l'atout 21, il n'y a pas de problèmes d'interprétation ou de concordance : tout est clair et tout est conforme aux autres sources (10). Même correspondance pour les deux cartes du début. Les dix cartes restantes, numérotées de 11 à 2, sont regroupées en courtes sections à l'intérieur desquelles l'ordre peut varier.
En particulier, «cedit amor forti et justo» semble indiquer que la Force et la Justice viennent d'abord, suivies par l'Amoureux. Si ensuite on lie les accusatifs *regem* et *flaminicam* respectivement aux nominatifs *sacerdos* et *regina*, on obtient ainsi pour ces quatre cartes l'ordre habituel. (Dans le cas de *regina*, il est effectivement écrit que celle-ci précède la Papesse.)
En définitive, les variations de l'ordre qui se dessine semblent se limiter aux cartes 7 à 11. C'est là justement le «middle segment», déjà repéré pour sa versatilité (11). Mais on peut réduire cette incertitude en observant que cette manière d'arranger les atouts se trouve en accord très étroit avec celle transmise par Piscina une vingtaine d'années plus tard. Comme on peut le voir dans la colonne de droite, les numéros concordent tous sauf une seule inversion entre le Chariot et la Force ! L'accord obtenu ne peut être dû au hasard.

* * *

Si l'on veut remonter encore plus loin dans le temps, on peut faire un saut en arrière considérable, jusqu'en 1449, quand Jacopo Antonio Marcello expédiait à la duchesse de Lorraine de précieuses cartes de tarot de provenance milanaise (12). Nous apprenons ainsi que la cour de Lorraine avait déjà des tarots à sa disposition pour jouer au moins en 1450 : l'introduction du tarot en

		Mundus	21				
		Angelus	20				
		Phoebus	19				
		Luna	18				
		Stellae	17				
		Fulmen	16				
		Daemon	15				
		Fama	14				
		Nex	13				
		Crux	12			**Piscina :**	
		Senis	9			Vecchio	11
		Fortuna	10			Fortuna	10
		Quadriga	7			Carro	8
Amor	6	*Fortis*	11			Fortezza	9
Fortis	11	*Justus*	8			Giustizia	7
Justus	8	*Amor*	6			Amore	6
Rex	4	*Sacerdos*	5				
Sacerdos	5	*Rex*	4				
Flaminica	2	*Regina*	3				
Regina	3	*Flaminica*	2				
		Caupo	1				
		Stultus	0				

France a donc pu se produire bien plus vite que l'on ne le soupçonnait !

A partir de ce même document, on peut remonter encore plus loin dans le temps : la première tentative pour former un nouveau jeu de type tarot dont nous ayons le témoignage date en fait des années 1415. Le duc de Milan lui-même, Filippo-Maria Visconti, est ici impliqué, ainsi que son précepteur et secrétaire, Marziano da Tortona, et le peintre Michelino da Besozzo. Même si d'autres séquences différemment arrangées s'imposeront par la suite, comme on le sait, dans d'autres villes comme Ferrare, ou encore Florence et Bologne, ce qui a été défini plus haut semble correspondre au tronc principal du développement du tarot.

Franco Pratesi

notes

1. M. Dummett, *The game of tarot*, Londres, 1980.
2. T. Depaulis, *Tarot, jeu et magie*, Paris, 1984, n° 34 et 13.
3. M. Renier, *Studi su M.M. Boiardo*, Bologne, 1894.
4. F. Piscina, *Discorso sopra l'ordine delle figure de tarocchi*, Mondovi, 1565. Voir F. Pratesi, «Tarot in Piedmont in the XVIth century...», *The Playing-Card*, XVI, 1987, p. 27-36.
5. M. Dummett, «Correspondence», *The Playing-Card*, XVI, 1987, p. 65-67.
6. L. Zdekauer, «Sull'organizzazione pubblica del giuoco in Italia nel medio evo», *Giornale degli Economisti*, III, vol. V, 1892, p. 40-80.
7. A. Alciat, *Parergon iuris libri VII posteriores Dn. Andrea Alciato autore*, Lyon : Sébastien Gryphe, 1547, p. 72-73.
8. F. Pratesi, «Tarocchi in cerca di etimologia», *Le lingue del Mondi, LV, 1990*, p. 284-288.
9. F. Piscina, *op. cit.*, p. 9.
10. M. Dummett, *The game of tarot*, p. 401.
11. M. Dummett, *The game of tarot*, p. 398-399.
12. F. Pratesi, «The earliest tarot pack known», *The Playing-Card*, XVIII, 1989, p. 28-38.